

L'annexe A présente, sous forme de tableau, les solutions proposées pour éradiquer la prolifération des armes légères. L'annexe B résume les questions et problèmes dans le cadre d'une opération de pacification et de microdésarmement de l'ONU. L'annexe C présente la réglementation canadienne régissant le contrôle des transferts d'armes légères.

703. Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

Practical Disarmament, Demobilization and Reintegration Measures for Peacebuilding.
Ottawa : MAECI, avril 1997.

Ce document a pour objet [TRADUCTION] « de passer en revue certaines expériences internationales pertinentes et de donner les grandes lignes d'un modèle générique efficace de planification et de mise en oeuvre des aspects "désarmement", "démobilisation" et "réintégration" du processus de consolidation de la paix. » La section I présente l'ouvrage en prenant comme point de départ la publication de 1995 du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali intitulée *Supplément à l'Agenda pour la paix (A/50/60)*, et la conviction de ce dernier qu'il faut tenir compte de la nature destructrice des armes de petit calibre et des mines terrestres antipersonnel.

La section II présente le contexte qui a amené la Commission du désarmement des Nations Unies à envisager l'élaboration de lignes directrices pour l'adoption de mesures concrètes de désarmement, dans le contexte de la consolidation de la paix. L'ouvrage présente un résumé des efforts consentis par plusieurs groupes et organismes : le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre des Nations Unies, le Registre des armes classiques des Nations Unies, l'Étude internationale des Nations Unies sur la réglementation des armes à feu, les mines terrestres antipersonnel et le processus d'Ottawa, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Projet relatif au désarmement et au règlement des conflits et plusieurs initiatives régionales complémentaires, y compris celles de l'Organisation des États américains (OEA), du Forum régional de l'ASEAN, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE). Selon les auteurs, les développements au niveau régional indiquent un intérêt croissant [TRADUCTION] « à la fois pour les problèmes de prolifération des armes légères et de petit calibre et pour l'élaboration de mécanismes régionaux de coopération dans le domaine de la sécurité. »

La section III contient une description des efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et passe en revue chacune des opérations suivantes :

- 1) le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), 1989-1990;
- 2) l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (UNTAC), 1992-1993;
- 3) la Deuxième opération des Nations Unies en Somalie, (UNOSOM II), 1993-1995;
- 4) l'Opération des Nations Unies au Mozambique, (ONUMOZ), 1992-1994;
- 5) le projet expérimental au Mali et dans la région sahélo-saharienne, 1993-en cours.

Dans chaque cas, la chronologie de la mission est fournie, suivie d'observations sur les principales leçons à tirer de l'expérience.

À la section IV, les auteurs examinent le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans le cadre du continuum du processus de paix. La consolidation de la paix